

*Thème de la fiche*

## **Police de la propreté et verbalisation**

- 1. Montant redevance**
- 2. Brigade verte**
- 3. Création de brigades environnement**
- 4. Tenue agent brigade verte**
- 5. Appellation brigade propreté et incivilités**
- 6. Verbalisation - assermentation**

Dernière mise à jour : juin 2026

### **1. Montant redevance**

#### **Agen – 15/04/2025**

Bonjour, nous avons à Agen une unité « Brigade Propreté » dans le service de propreté urbaine qui traquent les incivilités, fouillent les sacs OM qui traînent, les encombrants, déjections canines etc... infligent des redevances si c'est faisable (preuves, flagrant délit ...)

Y-at-il d'autres services qui sont organisés ainsi ?

Quels est le montant des redevances ?

Quels sont les moyens d'investigations (location de caméra ?) ?

#### **Chambéry – 16/04/2025**

nous avons depuis peu deux agents de constatation et de médiation de PU sur Chambéry.

Les deux premières heures de travail sont sur la répression. Lorsqu'ils trouvent des noms, ils prennent trois photos.

Une avec l'identification, une des déchets et une générale avec les déchets qui permet clairement d'identifier le site.

La première identification générera un avertissement (sans durée de temps)

La facturation est celle votée sur les tarifs municipaux et commence à 228€ HT (23% de frais et 20% de TVA).

Tout dépôt important (type artisan), une facturation est jointe au dépôt de plainte et débute à 576€ HT.

Nous étudierons la proposition de Vizzia lorsque la solution sur l'accord de la CNIL sera résolue (Apparemment, elle n'autorise pas mais ne refuse pas non plus). Point bloquant pour nos élus.

#### **Toulouse – 26/01/2026**

La ville de Toulouse dispose d'une Brigade Contre les Incivilités, composée de 26 agents. Les agents effectuent des missions de prévention et de répression en matière de propreté. Ils patrouillent dans les rues, en civil et constatent les incivilités : jet de mégot, de papier, déjection canine non ramassée, miction, dépôts sauvages...

L'amende peut atteindre :

450 € (contravention de 3e classe) pour tout jet de déchet, pour les déjections animales et les mictions

750 € (contravention de 4e classe) pour un dépôt gênant le passage

1500 € (contravention de 5 e classe) pour un dépôt effectué à l'aide d'un véhicule

## 2. Brigade verte

### Cenon – 21/04/2020

Nous souhaitons mettre en place une brigade ou police verte dans notre ville. Pouvez-vous me dire si vous avez ce type de fonctionnement dans votre collectivité, comment y êtes-vous parvenus, les effets ont-ils été concluants, ...

Le cas échéant pouvez-vous me donner des copies de documents nécessaires à la mise en œuvre de cette structure ?

Règlement de déchets dans votre ville, règlement de la police verte, arrêtés, ...

### Nantes Métropole – 21/04/2020

Nous avons mis en place à Nantes Métropole une brigade verte depuis janvier 2019.

Cette brigade est constitués d'agents assermentés comme gardes particuliers du domaine public métropolitain mais ne sont autorisés qu'à travailler sur le territoire de la ville de Nantes (police du maire).

Ils travaillent sur des actions des pédagogie et d'information, font différents contrôles et procèdent à des verbalisations électroniques, essentiellement des abandons de déchets sur l'espace public (NATINF 1086 essentiellement).

Après 15 mois de mise en place, le bilan est très positif pour cette petite équipe (1 tech, 1 AM et 4 agents) à la fois sur le terrain mais aussi, et surtout, pour appuyer les messages de civisme gérés par la communication et apporter une réponse managériale aux agents qui sont parfois dépassés et lassés de l'incivisme.

Nous avons réussi à dépasser les 200 verbalisations sachant que le changement des consignes de verbalisation électronique par le bureau central des OMP (dans les faits, quasi obligation de contact avec le verbalisé pour obtenir date et lieu de naissance) a rendu cela bien plus difficile que ce que nous avons prévu initialement.

Nous nous basons essentiellement sur le règlement de collecte métropolitain pour déterminer ce qui est autorisé, et donc ce qui ne l'est pas.

Pour plus d'information, tu peux contacter directement la responsable de la Brigade, Emilie Carrot.

### Tours – 23/04/2020

La ville de Tours a mis en place une brigade verte depuis septembre 2018.

Elle est composée de 8 agents. Ils sont tous des ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Ils sont attaché à la direction hygiène de la ville.

Ils travaillent du mardi au samedi et du mardi au vendredi.

2 équipes : 2 horaires : 8h16h. 9h30 17h30.

Outils de communication : Numéro vert et GRC (depuis peu)

Leurs Missions : répondre aux messages laissés sur le téléphone et mail.

Suivi des points noirs de la voie publique.

Infractions relevées :

- Dépôts sur la voie publique
- Déjections canines
- Mégots de cigarette

Depuis mai 2019, rédaction de rapport de contravention contre les auteurs (dès leur qu'il y a reconnaissance) et auteurs supposés d'infraction (quand il n'y a pas de contact) .

Leurs rapports sont transmis à l'Officier du Ministère Public (OMP) du commissariat de Tours qui a l'opportunité des poursuites.

Aujourd'hui dès lors qu'il y a reconnaissance de l'infraction (mentionné dans le rapport) le secrétariat de l'OMP envoie au contrevenant une ordonnance pénale.

Les ASVP ne peuvent pas relever par PV électronique certaines infractions, c'est pourquoi ils rédigent des rapports. C'est certes chronophage mais le résultat se voit sur l'espace public. Attention à la communication car certains contrevenants ont bien compris que sans identifiant, il ne pouvait pas y avoir verbalisation.

Pour l'année 2019, entre mai et décembre, les agents ont rédigé 188 rapports transmis à l'OMP. En 2020, entre le 01 01 2020 et le 10 03 2020 : 78 procédures d'établis

En parallèle de cette procédure, la ville de Tours a pris une délibération contre les auteurs d'infraction en émettant un titre de recette.

Les agents travaillent en collaboration avec les services de la PU et la collecte de la Métropole. Pour tout signalement important, une demande d'enlèvement est effectuée auprès des services de la PU. Des équipes sont envoyées et par retour de mail, le responsable de la BV complète le document permettant l'édition d'un titre de recette. (18 en 2019).

Le montant de ce titre de recette est 72,50 € (forfait comprenant le temps d'enlèvement et l'enlèvement) si l'enlèvement est au-delà de 15 minutes, on ajoute par ¼ d'heure la somme de 23€.

#### **France Bernichi – France 3 – 21/04/2020**

Je voulais vous répondre en vous donnant les coordonnées de notre chef de la brigade verte. Notre BV était Mise en place en 2012 et je peux témoigner que c'est une équipe composée seulement de 3 agents mais la plus dynamique de la région de l'IDF.

Ils font les IOP, le suivi de toutes les Infractions, les avertissements, la sensibilisation, le travail avec les commerçants, des événements, la relation avec l'AVPU, le suivi d'une vingtaine de personnes « ambassadeurs de la propreté » ...

Nous avons même partagé notre expérience et notre savoir-faire avec plusieurs agents des villes voisines ou d'autres régions.

Franck Kinossian son mail :

[frank.k...@mairie-alfortville.fr](mailto:frank.k...@mairie-alfortville.fr)

#### **Le Havre – 02/09/2020**

Je recherche des documents présentant les politiques de sanction des mauvais gestes ; arrêtés, délibérations, supports de communication ou de présentation etc. Nous réfléchissons en effet activement à écrire une vraie stratégie politique.

Je recherche également des retours sur les villes utilisant la vidéo contre ces actes d'incivisme ; argumentaires politiques, organisation, documents juridiques, coûts et résultats, etc.

#### **Nantes – 02/09/2020**

Au niveau de la métropole nantaise, si nous avons une Brigade Verte depuis 2018, il nous reste justement à préciser notre doctrine en matière de prévention et de sanction des incivilités.

Je suis donc également preneur de toute information de la part de collectivités qui auraient déjà réalisé cet exercice.

#### **Mont-Saint-Aignan – 02/09/2020**

Nous devons nous aussi mettre sur pied une politique en la matière et partons de 0... Je n'ai pas encore préparé de note à ce sujet, mais je compte le faire sur la base de ces deux documents que je trouve très intéressants (je vous met les lien pour ceux qui ne les auraient pas).

#### **Arras – 08/04/2021**

La ville d'Arras dispose d'une brigade verte qui recherche les auteurs des dépôts sauvages, abandons des sacs, dépôts d'encombrants... Dans ce cadre les agents fouillent parfois les sacs poubelles abandonnées à la recherche de l'identité des contres venants. La pandémie de COVID 19 accentue la thématique du risque sanitaire pour les agents lors de ces fouilles généralement faite à la main.

Auriez-vous des retours d'expérience, des pratiques, des conseils sur ce sujet ?

#### **Rennes – 08/04/2021**

On n'a pas beaucoup changé nos pratiques de fouilles de sacs : masques FFP1 + gants + fiole de gel à dispo des agents.

#### **Douai – 08/04/2021**

Pour Douai, même principe qu'à Rennes. Ci après les précisions de notre responsable Police de la Propreté Urbaine sur le sujet : « Nos agents sont, bien évidemment, équipés de masques et gants de protection, à ce jour rien n'empêche la fouille de sacs poubelles au même titre que les agents nettoient les rues. ».

#### **Dieppe – 11/08/2021**

Je suis le responsable en intérim du service propreté urbaine de la ville de Dieppe jusqu'à l'arrivée du nouveau responsable ou de ma pérennisation sur le poste.

La ville de Dieppe est en phase de réflexion sur la création d'une brigade verte.

En effet, les incivilités sont en augmentation, et l'une des pistes pour y remédier est la création de cette brigade.

Je souhaiterais connaître le mode de fonctionnement de cette unité dans les collectivités où elle existe.

- Le rattachement de cette brigade (police municipale ou propreté)
- Son champ de compétence
- Les avantages et les inconvénients de cette brigade
- A t-on constaté une baisse des incivilités une fois la brigade en fonctionnement ?
- Y'a t'il beaucoup de soucis de conflits avec la population ?

#### **Bayonne – 11/08/2021**

S'ils n'appartiennent pas à la police municipale, quel est le statut de ces agents (filiale, assermentation...) ? Avez-vous opté pour une tenue spécifique ?

#### **Nantes – 12/08/2021**

Au niveau de Nantes Métropole, les agents de la Brigade Verte sont rattachés au service de la propreté urbaine. Ils ont le statut de garde particulier ce qui leur permet de bénéficier d'une formation obligatoire avant assermentation ce qui n'est pas le cas avec le statut d'agent de surveillance de la voie publique.

La procédure d'assermentation reste lourde et longue. Il est toujours assez compliqué d'assermenter des agents appartenant à une intercommunalité. Le pouvoir de police reste encore très lié aux prérogatives des maires.

Les agents ne portent pas d'uniforme particulier. L'action de cette brigade verte n'a pas suscité de réactions violentes ou d'opposition de la part de la population. C'est sans doute lié au fait que l'on demande avant aux agents d'avoir un rôle de pédagogie et pas uniquement de verbalisation.

Il est difficile de mesurer l'impact de cette brigade sur la propreté de la Métropole car il s'agit d'une structure récente avec un effectif limité (4 agents). C'est surtout un signal fort envoyé aux habitants en leur rappelant que la propreté de leur ville dépend aussi de leur comportement et que la collectivité n'hésitera pas à faire payer les "indélicats".

#### **Romans-sur-Isère – 20/08/2021**

Nous sommes en cours sur la mise en place de notre brigade verte qui devrait être en action à compter de septembre 2021. Elle serait rattachée à la PM sur un effectif de 5 agents (dont un encadrant).

Je partage l'avis sur un signal fort à envoyer afin d'essayer de changer les comportements.

### 3. Création de brigades environnement

#### Hénin-Beaumont – 9/04/2019

La ville d'Hénin-Beaumont crée une brigade de l'Environnement, chargée d'actions préventives et en dernier lieu répressives, en matière de propreté publique et d'environnement.

Comme mon collègue de Champigny sur Marne, je suis preneur de toute informations et document liés aux constats d'infraction, mais aussi sur les retours d'expériences de villes qui disposent de ce type de brigade.

#### Grenoble – 9/04/2019

Pour Grenoble, nous laissons cette mission aux policiers municipaux, mais nous nous appuyons sur une delib d'enlèvement d'office des déchets pouvant atteindre 450 euros. Généralement une lettre d'avertissement suffit.

#### Clermont-Ferrand – 9/04/2019

Idem pour Clermont Ferrand (ville) mise en place d'une brigade rattachée à la PM (pouvoirs de police du maire). Pour investigations, médiation et sanction. Pour le moment pas de facturations des interventions d'enlèvement mais cela me semble souvent plus rapide en termes d'effet sur le fauteur que la pénalisation. Cela nécessite toutefois a priori soit une délibération de tarification des interventions des agents et matériels mobilisables (forfait ou calcul au temps réel et au cout de traitement)

#### Jette – 9/04/2019

Pour la commune de Jette (52.500 habitants, 5.04km<sup>2</sup>, en Belgique) nous sommes deux ombudsman-contrôleurs de Propreté publique habilités à constater des infractions au règlement général de police. Le montant des sanctions administratives est décidé par notre fonctionnaire Sanctionnateur, (montant jusqu'à 350€ + frais d'enlèvement et/ou de versage) Nous travaillons dans le cadre des sanctions administratives communales.

#### Fréjus – 06/10/2021

J'ai pour mission de donner + de visibilité à notre Brigade environnement. Désormais nous allons accompagner leur action d'une meilleure communication. ( campagne de sensibilisation STOP INCIVILITES, déjections canines en améliorant la caniacceuilance... beaucoup plus de comm' ciblées , médiations et donner du sens aux verbalisations...reprendre les anciens arrêtés et prendre des amendes administratives...) Avez-vous des fiches de poste et des plans de formations, des tableaux de bord de gestion avec des indicateurs....des logiciels de travail?

#### Clamart – 06/10/2021

Je suis également très intéressé par le sujet.  
Je suis chargé de monter une brigade environnement sur ma collectivité.

#### Carcassonne – 06/10/2021

Je suis également intéressée par cette thématique.

A Carcassonne, nous avons missionné une personne en charge de la création d'une brigade de l'environnement.

Les procédures de constatations de verbalisation et de refacturation vont être créées.

#### **Liège – 16/10/2021**

A Liège, nous sommes également intéressés par cette thématique.

Nous travaillons également à la mise en place de cette brigade, maillon manquant entre les services de police et les services propreté pour mettre fin à ce sentiment d'impunité de certains.

#### **Blois – 16/10/2021**

Nous sommes aussi à Blois dans la réflexion de la création d'une brigade permettant de lutter plus efficacement contre les incivilités.

#### **Les Mureaux – 16/10/2021**

Je me pose quand même la question de l'efficacité d'une telle brigade au niveau des sanctions quand je vois que la loi bloque fortement les verbalisations.

Je pense qu'il est bien d'en faire une mais attention à ne pas en attendre des miracles.

Pour les Mureaux, nous avons identifié pas mal de dépôts sauvages avec une verbalisation de l'officier du ministère public quasi inexistante malgré des adresses et des noms trouvés, des récidives.....

Par contre le fait d'aller directement chez les gens ou remettre les dépôts devant chez eux fonctionne plutôt bien.

#### **Tourcoing – 14/12/2022**

Tourcoing, ville urbaine dense, a une police du cadre de vie qui est rattachée à la propreté urbaine, elle intervient et est assermentée pour verbaliser : les dépôts sauvages, les déjections canines, les poubelles non rentrées, le désherbage non effectué, l'affichage sauvage... (nous possédons un arrêté correspondant à ces dispositions)

Nous souhaitons élargir notre champ d'action et basculer en police de l'environnement.

Est-ce qu'une ou des villes, dans notre groupe AVPU, ont effectué cette mutation ou ont mis en place une police de l'environnement ?

Si oui :

Ces villes peuvent-elles m'envoyer les arrêtés correspondant à la mise en place de fonctions de police de l'environnement ?

Comment est organisée celle-ci et à quelle direction de vos communes est-elle rattachée ?

Les agents qui effectuent ces missions sont sous quel statut, grade, filière ?

#### **Melun – 14/12/2022**

La ville de Melun a mis en place une brigade verte.

Je demande au service de la Police Municipale de vous adresser les divers éléments demandés dans les meilleurs délais.

#### **Carcassonne – 15/12/2022**

J'étais chez vous cet été et je me suis renseignée sur vos pratiques en matière de gestion des déchets et encombrants.

Nous avons créé une Police de l'environnement à Carcassonne qui officie depuis six mois environ.

Nous pouvons organiser un rendez-vous téléphonique si vous le souhaitez.

#### **Romans – 16/12/2022**

La ville de Romans met en place une brigade verte qui sera rattachée à la Direction de la santé et la sécurité publique.

Nous sommes donc également intéressés par les retours d'autres collectivités.

#### **4. Tenue agent brigade verte**

#### **Blois – 9/11/2021**

Nous travaillons actuellement sur la possibilité de créer une brigade verte à Blois pour lutter contre les incivilités

Nous souhaitons connaître le type d'uniforme que vous mettez à disposition de vos agents travaillant dans une brigade verte ou surveillant de l'espace public.

#### **5. Appellation brigade propreté et incivilités**

#### **Montpellier – 7/02/2018**

À Montpellier, nous avons une BPI, brigade propreté et incivilités.

Cette brigade évolue et nous souhaiterions lui donner un autre nom.

Pourriez-vous me dire le nom de la brigade dans votre commune si vous en avez une .

#### **Rennes – 7/02/2018**

Nous avons à Rennes 2 agents que nous appelons Surveillant Propreté mais ce nom peut évoluer si de bonnes idées arrivent.

#### **Avignon – 7/02/2018**

Pour Avignon cette brigade est placée sous l'autorité du Directeur de la Police Municipale et se nomme « Brigade Environnement »

#### **Nice – 7/02/2018**

Pourquoi de pas les appeler C.L.A.C la Cellule de Lutte contre les Atteintes au Cadre de vie. Une bonne gifle aux incivilités.....

#### **Blois – 7/02/2018**

A Blois, un seul agent, appelé "Surveillant de l'espace Public".

#### **Alfortville – 7/02/2018**

A Alfortville en IDF, depuis 2012 nous avons mis en place une brigade composée de 4 agents dont le nom : La **BRIGADE VERTE**

#### **Nîmes – 7/02/2018**

A Nîmes, nous avons créé cette brigade commune police municipale et propreté urbaine, sous la coordination de la propreté : la brigade civilités.

#### **Pau – 7/02/2018**

Bonjour à PAU, nous avons une unité qui traite de la sensibilisation et de la répression avec un médiateur, un garde champêtre et deux animatrices dans les écoles à temps partiel qui sensibilisent les petits. Cette unité se nomme « Relation à l'habitant » mais n'est pas une brigade d'intervention rapide car à Pau chaque équipe sectorisée est responsable de l'intervention rapide sur son secteur à la demande  
C'est un peu hors sujet mais c'est un exemple d'organisation différent

#### **Niort – 7/02/2018**

A Niort, cette brigade est sous l'autorité de la police municipale et se nomme la Brigade de l'environnement.

#### **Douai – 7/02/2018**

*A Douai, cette brigade est également sous l'autorité de la police municipale et se nomme la Police de Propreté.*

#### **Agen – 7/02/2018**

Bonjour à Agen

- Brigade nouvelle mise en place été 2016
- DIRECTION des ST/ service Collecte et propreté
- N'intervient que Sur une des 31 communes de l'Agglomération d'Agén : Agén
- Nom : Bridage des incivilités

#### **Annemasse – 7/02/2018**

A Annemasse la Ville vient de créer une BIP : Brigade Incivilités Propreté.

## 6. Verbalisation - assermentation

### Grand Poitiers– 12/06/2023

En tant que médiateur propreté-espaces vert pour la ville de Poitiers, j'aurais voulu avoir des renseignements au sujet d'une assermentation pour verbaliser et donc sanctionner efficacement. J'ai pris contact avec le CNFPT car il faut effectuer une formation au préalable, j'attends leur retour.

Mais pour le reste j'ai besoin d'infos...

Est-ce que parmi vous il y en a qui ont récemment été assermenté ou qui ont assermenté des agents ? Quelles sont les procédures (juridique et autres) à effectuer ?

Existe-t-il des contraintes particulières ?

### Angoulême– 12/06/2023

La ville d'Angoulême vient de faire assermenter 8 agents de la brigade de propreté.

Le dispositif est en cours de finalisation.

Vous pouvez prendre contact avec Mr Ludovic Goubeau ...Mail en CC

### Auch– 12/06/2023

Des agents de notre collectivité ont été assermentés récemment et je cherchais également quelques réponses. Je me suis rapproché de Toulouse Métropole qui ont une brigade contre les incivilités, je vous transmets les réponses que l'on m'a apporté ainsi que deux documents qui m'ont aidé à établir un support de PV de contravention :

Travaillez-vous conjointement avec votre Police Municipale, ou êtes-vous totalement détachée d'elle ?

**Nous sommes détachés complètement administrativement puisque nous sommes placés au sein du service propreté, mais nous travaillons avec eux opérationnellement, nous avons le même moyen radio et ils assurent ainsi notre sécurité, nous réalisons des missions conjointes, ils nous dispensent des formations et plus récemment on a récupéré leur logiciel de verbalisation.**

Dressez-vous des contraventions ? Et si oui, avec quel support (papier, électronique,) ?

**Nous rédigeons des procès-verbaux de Constatations encore pour quelques jours au format papier et à partir du premier juillet nous aurons dématérialisé cette action. En fait nous transmettons toutes nos constatations sous forme de PV à l'Officier du Ministère Public qui a l'opportunité des poursuites et qui décide s'il sanctionne le contrevenant et le montant éventuel de cette sanction.**

Travaillez-vous toujours en civil ?

**Oui pour nos missions quotidiennes notamment de verbalisation, par contre nous avons mis en place une chasuble reconnaissable pour nous identifier lors de missions d'envergures généralement de prévention.**

Nous sommes chargés du respect du code de l'environnement (noté sur nos cartes d'habilitation), est-ce similaire pour vous ou est-ce que vos prérogatives vont plus loin ?

Avez-vous des textes de loi de référence pour dresser des contraventions ?

**Je vous mets en PJ une sorte de veille juridique pratiquement à jour ... Elle reprend ces éléments et je mets aussi le cadre légal de nos principales infractions.**

Pour le reste, nous avons effectué 3 jours de formation, dispensée par le CNFPT avec l'intervention de M. Michel MIALHE (responsable de la police municipale de Montpellier). Je sais également que le temps d'assermentation est long (enquête de moralité,...).

**(Pièces jointes :** Tableau infractions-natinfis BCI // Veille règlementaire)

### **Toulouse– 12/06/2023**

Pour compléter les informations de mon collègue de la BCI de Toulouse, voici quelques éléments d'informations pour la procédure administrative à lancer pour obtenir l'assermentation, qui se déroule en plusieurs phases.

#### **ASSERMENTATION DES AGENTS**

(Concerne les agents municipaux et les agents intercommunaux si leur EPCI a bénéficié d'un transfert du pouvoir de police spéciale).

#### **1 - Constituer un dossier par agent (Fiche agent)**

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR PAR AGENT :

- Photo identité récente
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie carte d'identité
- Etablir une fiche d'identité par agent (Nom - prénom, date et lieu de naissance + adresse - grade - direction et fonction).

#### **2 - Gestion administratif RH et Juridique**

- Prendre un arrêté d'assermentation par agent (à définir sur quelle base juridique signé par le Maire ou Président de l'EPCI (si compétent).
- Faire un courrier au Procureur de la république pour une demande d'agrément en vue d'une assermentation (envoi d'un dossier complet pour chaque agent à annexer).
- Le Procureur lancera une étude de moralité (examen du casier judiciaire et enquête par service de police).

Si Procureur valide, les agents recevront l'agrément. En cas de refus, l'agent ne pourra être agréé. La Préfecture est informée de ce refus.

- Faire la carte professionnelle d'assermentation
- Adresser un courrier au Tribunal judiciaire pour la prestation de serment par le juge (dossier complet dont courrier agrément + la carte d'assermentation double signature- autorité territoriale et Tribunal).
- Demander une date d'audience au Tribunal

Les agents seront convoqués par le tribunal pour la cérémonie de prestation de serment devant un juge.

L'agent pourra après retour des cartes par le Tribunal, commencer à dresser procès-verbal de constatation des actes d'incivilités.

Je vous invite à vous rapprocher de vos services RH pour la procédure d'assermentation et votre direction juridique pour acter le contenu de l'arrêté d'assermentation notamment les textes juridiques sur lesquels basés l'assermentation.

Remettre aux agents leur carte d'assermentation ainsi que leur arrêté.